

BULLETIN MUNICIPAL

Commune de Moissac Vallée Française



RAPPEL des HORAIRES - Mairie

Le secrétariat de la Mairie de Moissac est ouvert au public :

- le MERCREDI de 9h00 à 11h45
- le JEUDI de 9h00 à 12h45 et de 13h30 à 16h45 en juillet et août
13h30 à 17h45 à partir du 1er septembre

SOMMAIRE

Le mot du Maire

Le nouveau Conseil Municipal

Compte-rendu du Conseil Municipal du 12 décembre 2019

Compte-rendu du Conseil Municipal du 30 janvier 2020

Compte-rendu du Conseil Municipal du 27 février 2020

Compte-rendu du Conseil Municipal du 25 mai 2020

La Vie de la commune

A savoir

Obligations de débroussaillage

infos ADMR, Parc National des Cévennes

État-Civil, dates à retenir

Responsable de la publication : Patrick Vogt

Ont participé à ce bulletin : Sylvette Foubert, Michel Flayol, Philippe Flayol, Marc Yaguiyan, Michel Thibon, Katy Entremont

Le mot du Maire

Bonjour à tous,

La vie repart, à en croire les files de voitures, les motos hurlantes, les maisons ouvertes, nos habituels résidents secondaires revenus, et les nouveaux visiteurs qui démontrent une fois de plus l'attractivité de nos montagnes et de notre vallée. Et le plus beau symbole de ce renouveau n'est-il pas la naissance de Luz-Ojo le 8 juillet, la première sur la commune depuis une quarantaine d'années. Parmi d'autres réjouissances, il y a le brillant résultat au baccalauréat de Gabin Jullian, et, célébré par Pierre Fesquet, le mariage le 8 février 2020 de Sylvie Friant et de Michael Franchet du fez Bégon. Et plus globalement, notre « traversée » du confinement qui a été réussie sous la direction de Pierre Fesquet et du bureau sortant. Souvenez-vous de la distribution des masques, les moyens mis pour la réouverture de l'école. Soyons heureux aussi de l'engagement de nos enseignantes et de nos ATSEM et des personnels municipaux.

Un autre exemple de la vie recommencée ; le travail herculéen effectué par des élus et des habitants de bonne volonté pour nettoyer en deux jours le « terrain » de sports et jeux qu'un beau printemps et l'absence de Pierre Martino avaient transformé en jungle épaisse. C'est un vrai jardin public, un parc qui dès la fin des travaux a reçu la visite de pique-niqueurs ravis. Dans le même esprit, le nettoyage de la cour de l'école et l'enlèvement d'encombrants dans sa cave a eu lieu le 18 juillet, et sur la parcelle entre le temple de la Boissonnade et la route. Vous retrouvez ces événements sous la plume de Michel Flayol, le nouveau correspondant de l'hebdo départemental qui attend vos informations.

Vous lirez plus loin un compte rendu des dégâts du 12 juin dernier. Ceux d'entre vous qui lisent la lettre d'information (près de 120 abonnés, il reste de la place ! Il suffit de s'inscrire auprès de la mairie ou d'envoyer un mail à l'adresse « contact.moissac@orange.fr ») connaissent l'étendue du désastre causé par la crue et les embâcles ; C'EST L'OCCASION DE RAPPELER QU'IL APPARTIENT AUX RIVERAINS D'ENTREtenir LES BERGES pour éviter de futurs dégâts causés par les arbres arrachés. Nous attendons toujours les dispositions que l'État pourrait prendre pour faciliter l'indemnisation des particuliers par leurs assurances (éventuel état de catastrophe naturelle) ; le département a entrepris un recensement des dégâts municipaux ; dont le coût estimé avoisine un an de budget de la commune...

Puisque j'évoque plus haut la nécessité d'entretien des berges, je me dois aussi de rappeler les obligations de DEBROUSSAILLAGE. Précaution nécessaire contre l'incendie....et les amendes.

La fibre avance. Sauf dans la vallée, elle sera aérienne, donc fragile aux troncs et branchages. **SIGNEZ A LA MAIRIE LES EVENTUELLES IMPERFECTIONS D' ELAGAGE** par les installateurs, les futurs incidents pouvant nous priver du bénéfice de l'installation et occasionner des frais intercommunaux.

Vous savez aussi que le conseil municipal a admis le principe de l'acquisition de l' « ancien local de bienfaisance » attendant au temple de St Roman (future bibliothèque et lieu d'activités diverses), du temple lui-même et de celui de la Boissonnade, sous les réserves de la mise hors de péril du toit du bureau de bienfaisance (la paroisse protestante fait intervenir dans les tous prochains jours Nicolas Verdier ; La grand rue sera fermée le temps de ces travaux) et de la constitution de deux commissions paritaires de paroissiens et d'habitants (une par temple) pour déterminer d'ici l'automne les conditions de deux conventions d'occupation des temples. Signalez-vous auprès de la mairie pour participer à l'une ou l'autre de ces commissions.

La très, trop, méconnue communauté de commune s'est réunie le 9 juillet au Collet de Dèze. Le nouveau président en est Michel Reydon, maire de Vialas. La représentation de la Vallée Française a triplé, trois vice-présidences contre une précédemment. Notre conseiller communautaire, notre premier adjoint Philippe Flayol est délégué à la commission des finances, au PETR (pôle d'équilibre territorial et rural), au comité de programmation du GAL (fonds européens), et à l'EPTB Gardons (gestion du bassin des Gardons), des postes sensibles et nécessaires. Formulons des vœux pour que cette nouvelle composition de la communauté de communes réussisse dans sa tâche !

Le budget 2020, très contraint par les dotations de l'État, a été voté le 18 juin sur les bases préparées par l'ancienne équipe. C'est le prochain qui sera notre premier budget, ne doutez pas que nous aurons plus d'idées que de moyens mais que nous veillerons à rester raisonnables !

Le comité des fêtes nous indique renoncer pour cette année à organiser la fête votive de Saint Roman de Tousque devant les difficultés liées à la situation sanitaire; La prochaine sera d'autant plus belle, et nous nous y retrouverons avec enthousiasme.

Nous vous souhaitons à toutes et à tous un bon été. Restez prudents !

Le Maire

Patrick Vogt

Nouveau Conseil Municipal



Patrick VOGT : Maire

- Compétences : toutes activités municipales en liaison avec la gestion de la commune
- Commissions communales: appels d'offres, enseignement, action sociale, communication, urbanisme et aménagement des bourgs, finances, santé mobilité
- Commissions intercommunales et départementales: syndicat intercommunal pour la diffusion de l'enseignement secondaire



Philippe FLAYOL : 1^{er} Adjoint

- Compétences : Bâtiments communaux et Remplacement du Maire en cas d'absence, conseiller communautaire à la Communauté de Communes des Cévennes au Mont Lozère
- Commissions communales: appels d'offres, urbanisme et aménagement des bourgs, finances, santé mobilité
- Commissions intercommunales et départementales: Lozère Ingénierie, Lozère Energie



Michel THIBON : 2^{ème} Adjoint

- Compétences : Finances, Communication, Information, Tourisme, Culture
- Commissions communales: appels d'offres, communication, tourisme-sentiers-animation-relations avec propriétaires de gîtes, urbanisme et aménagements des bourgs, finances
- Commissions intercommunales et départementales : Lozère Numérique



Jean-Pierre PASCAL : 3^{ème} Adjoint

- Compétences : Voirie, Eau, Assainissement, Lien social
- Commissions communales: appels d'offres, finances
- Commissions intercommunales et départementales : SDEE, Lozère Ingénierie



Nathalie CAUSSE

- Commissions communales: finances
- Commissions intercommunales et départementales : syndicat AGEDI, CNAS, Le Piboulio



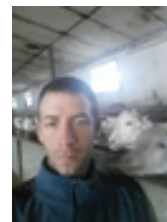
Chantal CORTOT

- Commissions communales: listes électorales, appels d'offres, communication, action sociale, tourisme-sentiers-animation-relations avec propriétaires de gîtes, finances
- Commissions intercommunales et départementales : Parc Naturel des Cévennes



Sylvette FOUBERT

- Commissions communales: enseignement, action sociale, finances
- Commissions intercommunales et départementales : syndicat intercommunal pour la diffusion de l'enseignement secondaire, Parc National des Cévennes



Maxime FLAYOL

- Commissions communales: tourisme-sentiers-animation-relations avec propriétaires de gîtes, finances
- Commissions intercommunales et départementales : SDEE, ASA DFCI, EPTB Gardons, Natura 2000



Christine REBOUL

- Commissions communales: communication, tourisme-sentiers-animation-relations avec propriétaires de gîtes, santé mobilité, finances
- Commissions intercommunales et départementales : Natura 2000



Marie-Anne VEDRINES

- Commissions communales: listes électorales, appels d'offres, communication, action sociale, finances
- Commissions intercommunales et départementales : syndicat intercommunal pour la diffusion de l'enseignement secondaire



Marc YAGUIYAN

- Commissions communales: communication, urbanisme et aménagements des bourgs, finances, santé mobilité
- Commissions intercommunales et départementales : sécurité civile, Lozère Numérique, Lozère Energie, EPTB Gardons

commissions intercommunales, départementales, syndicats mixtes	Patrick Vogt	Nathalie Causse	Chantal Cortot	Maxime Flayol	Philippe Flayol	Sylvette Foubert	Jean-Pierre Pascal	Christine Reboul	Michel Thibon	Marie-Anne Védrières	Marc Yaguiyan
SDEE (Syndicat Départemental d'Électrification et d'Équipement : éclairage public, voirie)				X			X				
Syndicat Intercommunal de la Vallée Française pour la diffusion de l'enseignement secondaire (collège de St Étienne)	X					X				X	
AGEDI (logiciel de gestion communale : comptabilité, état civil, cadastre ...)		X									
CNAS (Comité National d'Action Sociale : action sociale pour les personnels territoriaux)		X									
Sécurité Civile (armée, sécurité civile)											X
Lozère Numérique (Syndicat Mixte mis en place par le Département pour réaliser le déploiement de la Fibre)									X		X
Lozère Ingénierie					X		X				
Lozère Énergie					X						X
ASA DFCI				X							
EBTP gardons				X							X
commission intercommunale: Le Piboulis		X									
commission Communauté de communes actuelle	X				X						
natura 2000				X				X			
Parc national des Cévennes			X			X					

commissions communales	Patrick Vogt	Nathalie Causse	Chantal Cortot	Maxime Flayol	Philippe Flayol	Sylvette Foubert	Jean-Pierre Pascal	Christine Reboul	Michel Thibon	Marie-Anne Védrines	Marc Yaguiyan
Commission Électorale (gestion des listes électorales)			X							X	
commission Communale des Impôts qui doit se réunir au moins une fois pendant le mandat.											
commission communale enseignement (école, collège, etc)	X					X				X	
Commission communale appels d'offres	X		X		X		X		X	X	
commission communale action sociale	X		X			X				X	
commission communale communication	X							X	X		X
Commission communale tourisme, sentiers, animation, relations avec propriétaires de gites			X	X				X	X		
commission communale urbanisme et aménagement des bourgs	X		X		X				X		X
commission communale finances	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X
commission communale santé mobilité	X				X			X			X

Compte rendu du Conseil Municipal Jeudi 12 décembre 2019 18H

Monsieur Fesquet Pierre, Maire, François Faure, Jean-Pierre Pascal et Jean-Luc Védrines,
Madame : Nathalie Causse, Chantal Cortot Lena et Isabelle Devresse,
Absente excusée:

➤ Sylvette Foubert donne procuration à Jean-Pierre Pascal,
Absent excusé : Philippe Godé,
Absent : Étienne Divoux,
Secrétaire de séance: Jean-Luc Védrines,
Secrétaire de mairie : Katy Entremont.

Approbation du compte-rendu de la séance du 14 novembre 2019 : approuvé à l'unanimité.

Accueil de nouvelles populations: intervention de Monsieur Sylvain LHUILLIER, du Pôle d'Equilibre Territorial et Rural (PETR) Sud Lozère, Programme Comm'Une Nouvelle Vie :

Ce programme couvre le territoire de 2 communautés de communes :

- Gorges Causses Cévennes,
- Cévennes au Mont Lozère (la nôtre).

Les Objectifs :

- Constituer un maillage de communes « accueillantes » pour faciliter le regain démographique,
- Permettre à toutes les communes volontaires de s'emparer de la politique de l'accueil.

L'accueil et le maintien de la population passent par plusieurs axes forts :

- Le logement (privé, public, les ventes, les terrains),
- L'activité (emploi, création, reprise, filières, potentiels),
- Les services (santé, enfance/jeunesse, culture, sport, mobilité),
- Le cadre de vie et les loisirs (lieux de rencontre, de convivialité, les moments fédérateurs).

La méthode :

- S'appuyer sur les partenaires du réseau Lozère Nouvelle Vie et les partenaires volontaires (le Conseil d'Architecte d'Urbanisme et de l'Environnement –CAUE- de la Lozère, La Direction Départementale des Territoires et le Parc National des Cévennes),
- Mise en place d'un Comité Local d'Accueil de Populations (CLAP). Nomination de personnes référentes au sein de chaque commune,
- La composition du CLAP est libre, toutes les personnes volontaires peuvent ainsi en faire partie (élus, anciens élus, habitants installés depuis toujours, tous récents ou de plus longtemps, représentants d'associations professionnelles, culturelles, touristiques ou sportives,....).

En Lozère, 16 communes sont engagées dont Moissac et St Étienne et 8 communes sont intéressés.

En janvier, le conseil municipal délibérera sur la création d'un CLAP.

Demande d'ajouts :

A. Budget commune : Décision modificative

+5 344€ 615231 Entretien réparations voirie
-5 344€ 657364 Subvention fonctionnement Etablissement industriel
POUR : 8 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

B. Budget village vacances : Décision modificative:

Délibération modificative APA du conseil municipal du 4 juillet 2019.

+ 4.581,68€ 2184-101 Mobilier
- 4.581,68€ 2284-101 Mobilier affectations
POUR : 8 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

C. Budget Eau et Assainissement - Programme d'investissement 2020 :

Nous avons constaté qu'une partie de la station d'épuration de St Roman est située sur un terrain privé appartenant à un habitant de la commune. Celui-ci accepte de nous le vendre pour régulariser la situation.

Acquisition de cette parcelle et servitude de passage pour l'accès à la station d'épuration:
Devis estimatif du géomètre Falcon pour le bornage de cette parcelle, d'un montant total de 993.60 € HT

POUR : 8 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

Délibérations Commune:

A. Programme de voirie 2020 :

- Chemin du Mas : reprofilage de la chaussée et enduit bi-couche sur 490 mètres
- Voirie de Capou : reprofilage de la chaussée en grave émulsion sur 50 mètres
- Voirie des Ayres et Jardins de Fobies : Reprise des déformations et des ornières par l'apport manuel de grave émulsion et mise en œuvre d'emplois partiels à l'émulsion de bitume sur 2 secteurs
- Chemin du Salt : sécurisation de la chaussée par la pose de dispositif de retenue
- Création d'une piste d'accès aux 2 plates-formes de la station d'épuration de Saint Roman de Tousque

POUR : 8 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

B. Signalétique : subvention aux professionnels du tourisme ayant participé au programme :

Point ajourné en attente de renseignements complémentaires auprès de notre service juridique.

C. Validation des noms de rues de Saint Roman de Tousque

En 2015, le commune avait travaillé sur la dénomination des noms de rues de Saint Roman de Tousque : Chemin des Aires, La Grand'Rue, Ruelle du Temple, Place du Temple, Rue de la Poste, Chemin de la Fontaine, Chemin de Capou, Rue du Four et Chemin de Valbessède.

Afin de valider ce travail et de le mettre en concordance avec l'adressage du courrier des habitants, la Direction Générale des Finances Publiques nous demande de délibérer.

POUR : 8 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

Délibérations Village de Vacances:

A. Aménagement de la cuisine collective:

Alimentation en gaz. Devis de l'entreprise Bruno Mark d'un montant de 434,50€ HT.

POUR : 8 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

B. Achat pour le compte d'autrui: acquisition d'une armoire réfrigérée professionnelle et de 3 armoires pour la cuisine collective.

➤ Une armoire réfrigérée professionnelle : devis de SARL EDJ d'un montant de 1.352,80€ HT,

➤ 3 armoires pour la cuisine collective : devis d'IKEA d'un montant de 500€ HT.

POUR : 8 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

C. Programme d'investissement 2020 :

➤ Aménagement de la cuisine du gîte 15 : pour compléter les travaux effectués en 2018. Démolition de l'évier existant, récupération de la robinetterie, cloisonnement et mise à plat du mur du fond et réparation du mur de droite. Achat et pose d'un meuble de 30, de 2 meubles de 40 et d'un meuble sous évier. Achat d'un évier. Plan de travail sur l'ensemble. Le conseil préconise la pose d'un évier couplé d'une petite pailleasse.

Achat et pose par le Gestionnaire du village: 1.400€ HT.

➤ Aménagement de la réserve du bureau d'accueil et d'une armoire dans la buanderie. Suppression définitive de l'escalier menant à la buanderie. Création d'un plancher au moyen d'une dalle béton. Installation d'un escalier bois de 4 marches pour faciliter l'accès à la réserve qui est surélevée.

Travaux réalisés par le Gestionnaire du village: 1.100€ HT.

➤ Évacuation des fumées de la cheminée de la grande salle:

Démontage des cheminées existantes, agrandissement de la sortie des fumées à hauteur de la voûte de l'âtre, placement d'un bac récupérateur primaire de fumée, pose de 2 nouvelles cheminées. Étanchéité. Percement de 2 sorties latérales de ventilation, fabrication d'une très grande hotte récupératrice des fumées secondaires, installation de ventilateurs extracteurs. Réalisation en tôles avec finition esthétique.

Travaux réalisés par le Gestionnaire du village: 3.500€ HT.

Le conseil prend note de l'engagement du prestataire sur la conformité de ces travaux et leur efficacité, le cas échéant, la responsabilité de la mairie ne pourra être engagée.

POUR : 8 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

Délibération Eau et Assainissement –AEP-:

A. Financement des travaux à la station d'épuration de Saint Roman de Tousque:

Demande de financement auprès du Conseil Départemental dans le cadre des Contrats Territoriaux.

Montant des travaux : 96.923,30€ HT

Honoraires maîtrise d'œuvre : 14.235€ HT

Divers (frais de géomètre, sondages plate-forme et réseau de collecte, levé topo): 9.385€ HT, soit un total de 120.543,30€ HT.

Tableau de financement :

➤ Subvention du Conseil Départemental :	34.505€	soit 28%
➤ Subvention de l'Agence de l'Eau :	43.389€	soit 36%
➤ Subvention de l'État DETR :	14.792€	soit 12%
➤ Quote-part communale :	27.857,30€	soit 24%
POUR : 8	CONTRE : 0	ABSTENTION : 0

B. Demande d'emprunt pour le financement de la station d'épuration de Saint Roman de Tousque (27.000€) et du changement de la fosse septique de la mairie (7.000€):

Présentation de l'offre du Crédit Agricole :

Montant	34 000€	34 000€
Durée	20 ans	20 ans
Taux	1.12%	1.12%
Périodicité :	Annuelle 1 906.97€	Trimestrielle 474.97€
Total intérêts	4 139€	3 997€

Présentation de l'offre de la Caisse d'Epargne :

Montant	34 000€	34 000€	34 000€	34 000€	34 000€	34 000€
Durée	15 ans	15 ans	20 ans	20 ans	25 ans	25 ans
Taux	Annuelle 1.23%	Trimestrielle 1.22%	Annuelle 1.41%	Trimestrielle 1.39%	Annuelle 1.53%	Trimestrielle 1.52%
Echéance	2 496.07€	620.96€	1 962.83€	487.54€	1 646.89€	409.32€
Coût	3 441.05	3 257.60€	5 256.60€	5 003.20€	7 172.25€	6 932.00€

La proposition du Crédit Agricole sur 20 ans en périodicité trimestrielle est retenue

POUR : 8 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

La séance est levée à 21h.

Compte-rendu du Conseil Municipal
Jeudi 30 janvier 2020 18H

Monsieur Fesquet Pierre, Maire, Jean-Pierre Pascal et Jean-Luc Védrines,
Madame : Nathalie Causse, Chantal Cortot Lena et Isabelle Devresse, Sylvette Foubert
Absent excusé:

➤ François Faure donne procuration à Jean-Luc Védrines,
Absent excusé : Philippe Godé,
Absent : Étienne Divoux,
Secrétaire de séance : Isabelle Devresse
Secrétaire de mairie : Katy Entremont.

Approbation du compte-rendu de la séance du 12 décembre 2019 : approuvé à l'unanimité.

● **Délibérations Commune:**

1. **Programme de voirie 2020: choix des travaux**

Présentation des devis de Lozère Ingénierie :

- Chemin du Mas : reprofilage de la chaussée et enduit bi-couche sur 490 mètres, pour un montant de travaux de 22 082€ HT (devis estimatif avant-projet)
- Voirie de Capou : reprofilage de la chaussée en grave émulsion sur 50 mètres, pour un montant de travaux de 2 408€HT
- Voirie des Ayres et Jardins de Fobies : Reprise des déformations et des ornières par l'apport manuel de grave émulsion et mise en œuvre d'emplois partiels à l'émulsion de bitume sur 2 secteurs, pour un montant de 3 550 € HT
- Chemin du Salt : sécurisation de la chaussée par la pose de dispositif de retenue (barrière de protection), pour un montant de 4 170 € HT plus les frais de Lozère Ingénierie 5 % et du département SD2E de 1 %.

Soit un montant total de travaux de 32 210€ HT

- Création d'une piste d'accès aux 2 plates-formes de la station d'épuration de Saint Roman de Tousque

Devis de Legrand Claude d'un montant de 3 435 € HT

POUR : 8 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

2. **Approbation de l'ensemble des modifications statutaires et des nouveaux statuts du Syndicat Mixte A.GE.D.I (notre fournisseur de logiciels informatiques)**

Le syndicat a décidé, à la demande de l'administration, de revoir ses statuts. Il est décidé d'adapter la forme juridique aux besoins en passant de syndicat mixte fermé à Syndicat Informatique Mixte Ouvert et de modifier l'objet du syndicat.

Après approbation des statuts par le comité syndical lors de la séance du 4 décembre 2019, le Syndicat A.GE.D.I. sollicite ses membres afin de délibérer sur le projet de modification statutaire.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré:

- APPROUVE l'ensemble des modifications statutaires et les nouveaux statuts du Syndicat Mixte A.GE.D.I., joint en annexe,
- APPROUVE le passage de syndicat mixte fermé en Syndicat Mixte Ouvert,
- APPROUVE la modification de l'objet du syndicat,
- AUTORISE Monsieur Maire à effectuer les démarches nécessaires pour valider les nouveaux statuts du Syndicat informatique A.GE.D.I.

POUR : 8 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

3. Prise en charge des dépenses d'investissement avant le vote du Budget 2020

Préalablement au vote du budget primitif 2020, la commune ne peut engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement que dans la limite des restes à réaliser de l'exercice 2019. Afin de faciliter les dépenses d'investissement du 1er trimestre 2020, et de pouvoir faire face à une dépense d'investissement imprévue et (ou) urgente, le Conseil Municipal peut autoriser le Maire à mandater les dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits inscrits au budget de 2019. Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal qui accepte, à l'unanimité, l'autorisation de mandater les dépenses d'investissement 2020 dans la limite des crédits repris ci-dessus, et ce, avant le vote du budget primitif de 2020, pour le budget de la commune.

POUR : 8 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

4. Transport scolaire 2018/2019: participation de la commune

5 enfants de la commune sont concernés par le transport scolaire.

Le coût moyen annuel du transport d'un élève du primaire pour l'année 2018/2019 s'élève à 2 042 €, la participation de la commune par élève est de 408 €, soit un montant total de 2 040 € pour la commune. Cette somme est versée à la région.

Les parents contribuent à hauteur de 40 € par an/ par enfant.

POUR : 8 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

5. ASA DFCI (Défense Forestière Contre l'Incendie) Piste DFCI du Camp des Noyers au col de la Baraque:

Actuellement la piste DFCI est impraticable par les services de secours car en 2015 il y a eu un éboulement au lieu-dit Le Laquet rendant le passage impossible. La commune va confier à l'ASA DFCI l'étude pour la réfection de la piste DFCI à cet endroit uniquement. La compétence de la DFCI était communautaire mais, depuis 2017 cette compétence a été renvoyée sur les communes.

Suite aux intempéries de 2015, le budget prévisionnel pour la mise aux normes de la piste DFCI dans sa totalité était de 500 000 €. Il était estimé à 300 000 € de travaux pour la commune de Moissac qui pourrait compter sur une subvention de 80 %.

Si la réfection globale de la piste doit voir le jour, au vu de son statut de « piste multifonctions » (DFCI, exploitations forestières), et afin de réduire le coût d'investissement conséquent de la commune sur les 20% à charge, il faudrait demander des participations financières à l'ONF, à l'ASA DFCI, aux propriétaires forestiers, à la Communauté de Communes et/ou aux communes riveraines (ST Etienne VF/St Germain de Calberte), car cette piste désenclave un massif important dépourvu de dessertes.

POUR : 8 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

5. Subventions aux associations 2020

- L'Association Liridona, a été choisie pour l'accueil de réfugiés syriens. Le réseau Education sans Frontières a demandé à la mairie de participer au financement pour l'accueil de ces réfugiés. Le conseil soutient l'action à l'unanimité, en attendant d'avoir des précisions quant aux différents besoins.

- L'association LA GYM J'Y VAIS : 100€

POUR : 8 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

- L'association Nationale des Anciens Combattants (ANACR) : 20€

POUR : 8 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

- L'Association Pour l'Emploi en Cévennes (APEC) : 250€ (pour acquérir du matériel informatique)

POUR : 8 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

6. Comm'Une Nouvelle Vie : adhésion à la démarche

Cette démarche de progrès permet à toutes les communes qui le souhaitent, de s'emparer des politiques d'accueil en mettant en place des actions en faveur de l'accueil de populations à court, moyen et long terme.

Les communes engagées dans la démarche auront accès aux avantages suivants : une valorisation préférentielle sur le site du réseau Lozère Nouvelle Vie et une actualisation de l'offre d'accueil de la commune sous la forme d'une cartographie dynamique, une valorisation de la démarche et des communes engagées lors d'événements promotionnels, l'accès à des journées d'information et de formation sur des points précis, l'expertise et les conseils des partenaires associés et le partage d'expériences avec toutes les communes lozériennes engagées lors de réunions à l'échelle départementale.

Cette démarche de progrès expérimentale se compose de trois phases :

- la sollicitation de la commune auprès du PETR Sud Lozère
- le travail sur la stratégie de développement et le plan d'actions. Cette phase comprend la réalisation d'un diagnostic local sur l'ensemble des thématiques de l'accueil (connaissance de l'offre d'accueil du territoire, renseignement des nouveaux arrivants et valorisation de l'offre d'accueil du territoire, l'offre de logement, l'offre en emploi et activité, l'offre en service et équipement, le cadre de vie et la vie locale, l'offre en mobilité). Cette phase comprend également l'élaboration d'un plan d'actions sur, à minima, trois thématiques de l'accueil à partir de l'objectif démographique que la commune se sera fixé. La connaissance de l'offre d'accueil du territoire et le renseignement des nouveaux arrivants avec la valorisation de l'offre d'accueil du territoire étant obligatoires puisque transversales, la commune rédigera son plan d'actions en intégrant, à minima, une thématique parmi celles restantes.
- la phase opérationnelle qui comprend la mise en place des actions à court moyen et long terme et l'auto-évaluation de l'état d'avancement de la commune dans la démarche de progrès.

Suite à la lecture de la présentation de la démarche, Monsieur le Maire et son conseil municipal délibèrent favorablement à l'engagement de la commune dans la démarche de progrès expérimentale « Comm'Une Nouvelle Vie ».

POUR : 8 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

● Délibérations Village Vacances:

7. Prise en charge des dépenses d'investissement avant le vote du Budget 2020

Préalablement au vote du budget primitif 2020, la commune ne peut engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement que dans la limite des restes à réaliser de l'exercice 2019. Afin de faciliter les dépenses d'investissement du 1er trimestre 2020, et de pouvoir faire face à une dépense d'investissement imprévue et (ou) urgente, le Conseil Municipal peut autoriser le Maire à mandater les dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits inscrits au budget de 2019. Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal qui accepte, à l'unanimité, l'autorisation de mandater les dépenses d'investissement 2020 dans la limite des crédits repris ci-dessus, et ce, avant le vote du budget primitif de 2020, pour le budget du village vacances.

POUR : 8 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

● Délibération AEP:

8. Station d'épuration de Saint Roman de Tousque: Relevé topographique après les travaux pour l'accès aux pistes de la station : devis d'honoraires du géomètre

Lecture du devis du Cabinet Sogexfo d'un montant de 687.50€ HT. La mission consiste à réaliser un relevé après travaux des pistes d'accès à la Station d'Épuration afin de constituer la servitude de passage.

POUR : 8 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

9. Prise en charge des dépenses d'investissement avant le vote du Budget 2020

Préalablement au vote du budget primitif 2020, la commune ne peut engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement que dans la limite des restes à réaliser de l'exercice 2019. Afin de faciliter les dépenses d'investissement du 1er trimestre 2020, et de pouvoir faire face à une dépense d'investissement imprévue et (ou) urgente, le Conseil Municipal peut autoriser le Maire à mandater les dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits inscrits au budget de 2019. Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal qui accepte, à l'unanimité, l'autorisation de mandater les dépenses d'investissement 2020 dans la limite des crédits repris ci-dessus, et ce, avant le vote du budget primitif de 2020, pour le budget de l'eau.

POUR : 8 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

Questions diverses :

- Temple de Saint Roman de Tousque et local de bienfaisance : La Présidente de l'Eglise Protestante Unie des Hautes Vallées Cévenoles a envoyé une lettre à la mairie. Le conseil municipal est conscient que ces deux bâtiments sont des éléments importants du patrimoine. Cependant, de gros travaux sont nécessaires, et une réflexion sur l'usage des bâtiments est à mener (bibliothèque, salle de réunion, d'exposition ...)

Comme déjà évoqué lors d'un conseil précédent, le conseil municipal se prononcera après les élections municipales.

La séance est levée à 20 h 25

Compte rendu du Conseil Municipal
Jeudi 27 Février 20h

Monsieur Fesquet Pierre, Maire,
Mesdames: Nathalie Causse, Chantal Cortot Lena, Isabelle Devresse et Sylvette Foubert (arrivée à 20h15),
Messieurs : François Faure, Philippe Godé, Jean-Pierre Pascal et Jean-Luc Védrines,
Absent : Étienne Divoux,
Secrétaire de séance: Jean-Luc Védrines
Secrétaire de mairie : Katy Entremont.

Approbation du compte-rendu de la séance du 30 janvier : approuvé à l'unanimité.

• **Délibérations Commune:**

1. Mise en place du RIFSEEP pour les agents: Régime Indemnitaire tenant compte des Fonctions, des Sujétions, de l'Expertise et de l'Engagement Professionnel

C'est le nouvel outil indemnitaire de référence qui remplace la plupart des primes et indemnités existantes dans la fonction publique de l'Etat. Il s'applique à tous les agents quels que soient leurs grades ou leurs filières, il remplace toutes les primes et indemnités sauf celles limitativement énumérées par décret et sera mis en œuvre dans un délai raisonnable.

Il sera applicable aux cadres d'emplois suivants : rédacteurs, adjoints administratifs, ATSEM et techniciens.

Le RIFSEEP comprend deux parts :

- **l'IFSE**, Indemnité de Fonctions, de Sujétions et d'Expertise, est **une part fixe** déterminée en appréciant la place au sein de l'organigramme et les spécificités de la fiche de poste,
- **le CIA**, Complément Indemnitaire, est **une part facultative et variable** fixée au regard des critères d'évaluation établis pour l'entretien professionnel.

A ce jour, nous sommes en attente de la réponse du Centre de Gestion suite à notre demande de mise en place du Rifseep.

POUR : 9 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

2. Dotation Natura 2000 :

Pour l'année 2019, la commune a perçu une dotation Natura 2000 de 3.055 € qui est amenée à être reconduite en 2020. La dotation est ainsi attribuée aux communes remplissant trois critères cumulatifs :

- une population inférieure à 10 000 habitants,
- un territoire terrestre couvert à plus de 75 % par un site Natura 2000,
- un potentiel fiscal par habitant inférieur à 1,5 fois la moyenne de la même strate démographique.

Pour chaque commune éligible, l'attribution individuelle est calculée en tenant compte de la proportion de territoire couverte par un site Natura 2000 au 1er janvier de l'année précédente et de sa population. Le Maire propose à l'assemblée d'affecter cette dotation Natura 2000 à des projets ayant des intérêts communs entre notre commune et le site Natura 2000 de la vallée du Gardon de Mialet.

Le type de projet pourrait être par exemple de limiter le risque incendie dans le cadre des obligations légales de débroussaillage (OLD) qui sera aussi favorable à la préservation de la biodiversité du site

Natura 2000. Dans ce cadre, des travaux pourraient être réalisés en effectuant du débroussaillage et/ou des coupes d'arbres sur certains secteurs et en mobilisant un éleveur pour entretenir les secteurs débroussaillés. Pour mener à bien ce type d'action, la commune devra réaliser une carte de notre territoire définissant les zones prioritaires à débroussailler dans le cadre des OLD. Une telle opération permettrait de limiter le risque incendie, améliorer la qualité des paysages de notre commune, apporter des surfaces à pâturer pour un ou plusieurs éleveurs et favoriser la biodiversité remarquable sur notre commune.

Une enveloppe pourrait être destinée pour une action éducative.

POUR : 9 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

3. Participation au centre de loisirs :

Comme évoqué lors de la séance du 14 novembre dernier, la communauté de communes réitère sa demande à savoir que la commune de Moissac Vallée Française contribue financièrement à l'accueil de loisirs pour les enfants domiciliés sur notre commune. Pour rappel, le conseil municipal avait rejeté à l'unanimité cette demande, considérant que l'organisation de l'accueil de la petite enfance est une compétence intercommunale. La participation demandée est de 5 322.76 €, cela correspond au nombre d'enfants de la commune ayant fréquenté le centre de loisirs en 2019. **Le conseil municipal n'autorise pas Mr le Maire à signer la convention de participation.**

POUR :9 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

4. Délibération pour validation du compte administratif, du compte de gestion et l'affectation des résultats 2019 :

Dépenses de Fonctionnement –Budget Commune 2019

Chapitre	Prévu 2019	Réalisé 2019
023 Virement à la section d'investissement	85 000.00	0
011- Charges de gestion générale : Eau, électricité, carburant, diverses fournitures techniques et administratives, école, Repas cantine fournis par le Collège, copieurs mairie et école, débroussaillage des routes communales, sel de déneigement, maintenance de l'éclairage public, véhicule, assurance, Agents intercommunal, indemnité du percepteur, Repas et colis de Noël, transport scolaire, téléphonie fixe, internet, Ordures Ménagères, Taxes foncières, diverses cotisations ...	84 170.19	86 065.82
012 – Charges de personnel : personnel titulaire et non titulaire, cotisations, médecine du travail, CNAS...	77 886.30	66 294.28
65-Autres charges de gestion courante : indemnités des élus, cotisations, service d'incendie, subventions aux associations...	46 610.00	29 199.57
66-Charges financières : intérêts des emprunts	6 150.00	5 897.40
67-Charges exceptionnelles : Annulation de titres de recettes	150.00	466.84
042- Opérations d'ordre de transfert Amortissements	6 886.00	6 886.00
014- Atténuation de produits : FNGIR (versement à l'État d'une partie des impôts perçue par la commune)	21 080.00	20 874.00
TOTAL	327 932.49	215 683.91

Recettes de Fonctionnement –Budget Commune 2019

Chapitre	Prévu 2019	Réalisé 2019
022-Résultat de fonctionnement reporté	59 469.68	59 469.68
013- Atténuation de charges : Remboursement CCSS	500.00	23.90
042- Opérations d'ordre de transfert	2 241.62	2 241.62

70- Produits des services du : Redevance d'Occupation du Domaine Public, Cantine et garderie (participation des parents...	10 644.19	10 461.64
73- Impôts et taxes :		
Taxes foncières et d'habitation	93 100.00	94 351.00
Fonds National de Péréquation des ressources intercommunales	5 800.00	6 681.00
Taxe additionnelle droits de mutation	4 550.00	5 279.41
74-Dotations et participations : Dotations état...	136 017.00	145 713.19
75-Autres produits de gestion courante : Loyers des 4 logements communaux	15 010.00	14 684.87
77-Produits exceptionnels : Divers remboursements (Assurances)...	600.00	880.78
TOTAL	327 932.49	339 787.09

Dépenses d'Investissement –Budget Commune 2019

Chapitre	Prévu 2019	Réalisé 2019
000-Non individualisées : travaux divers	38 717.88	3 919.61
001-Solde d'exécution 2018	32 529.98	32 529.98
040-Opération d'ordre amortissement de subventions	2 241.62	2 241.62
041-Opérations patrimoniales	0	0
Travaux de Voirie 2018	30 223.83	21 223.83
Réduction de l'éclairage public	4 545.00	4 543.20
Travaux de voirie 2019	46 500.00	45 477.19
Fibre (1)	10 500.00	0
Programme de mise en Accessibilité de l'école (frais de maîtrise d'œuvre en 2018)	19 536.00	17 298.51
Amendes de police	5 778.00	0
Emprunts	9 515.00	9 337.09
Signalétique touristique de la commune.	15 142.80	13 501.20
Matériel de l'école (tableau blanc)	6 095.28	5 751.10
Travaux sur le bâtiment de la Mairie (toiture et façades)	94 673.33	84 484.42
Fourniture et pose de panneaux photovoltaïques sur la toiture de la Mairie	16 612.00	14 553.00
Réhabilitation d'un logement de la Mairie (agrandissement et isolation en combles)	37 345.00	30 120.74
TOTAL	369 955.72	284 981.49

(1) Le raccordement par la fibre est prévu pour 2020

Recettes d'Investissement –Budget Commune 2019

Chapitre	Prévu 2019	Réalisé 2019
00-Financières : FCTVA, excédent de fonctionnement reporté...	56 634.76	57 158.78
000-Non individualisées : Cautions logements, emprunt	0	38 391.81
Prêt	18 045.93	0
021 Virement de la section de fonctionnement	85 000,00	0
040 Opération d'ordre section à section	6 886.00	6 886.00
Travaux de Voirie 2018(subvention du Département de la Lozère + DETR	19 618.00	5 556.90
Travaux de voirie 2019(CD)	8 108.00	15 187.00
Construction du Préau de l'école DETR	18 000.00	17 819.65
Travaux de voirie 2017 (Département de la Lozère solde)	8 782.00	8 782.00
Programme d'accessibilité de l'école DETR + Région	14 208.00	3 196.80
Travaux sur le bâtiment de la Mairie (toiture et façades)	82 035.03	30 139.86
Matériel de l'école (école numérique)	2 000.00	2 000.00

Fourniture et pose de panneaux photovoltaïques sur la toiture de la Mairie	13 843.00	2 376.00
Réhabilitation d'un logement de la Mairie (agrandissement et isolation en combles)	34 343.00	5 541.94
Réduction de l'éclairage public	2 452.00	0
TOTAL	369 955.72	193 036.74

RESTES à réaliser en investissement :

- Dépenses : 18.783,76€ (voirie 2018, fosse septique de la mairie)
- Recettes : 61.141,74€ (subventions accordées en attente de versements)

Affectation de l'excédent de fonctionnement 124.103,18€ au budget 2020 :

- **49.586,77€ au compte 1068 – Recette d'Investissement**
- **74.516,41€ au compte 002 – Excédent de fonctionnement reporté**

Monsieur le Maire ne prend pas part au vote.

POUR : 8 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

5. Subventions aux associations 2020

- Le Foyer Socio-éducatif du collège de Saint Etienne VF, Séjour en Grèce pour 5 élèves: 150€
POUR : 9 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0
- L'Association Liridona : 100€ pour l'année
POUR : 9 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0
- L'Association Liridona : 500€ pour l'aide à l'accueil d'une famille de réfugiés à Ste Croix VF
POUR : 8 CONTRE : 0 ABSTENTION : 1
- Cinéco : 100€
POUR : 9 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0
- Le Pétassou : 200€
POUR : 9 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0
- L'Association des Parents d'Elèves de Saint Roman de Tousque: 400€ + 400€ pour la coopérative scolaire
POUR : 9 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0
- Foyer Rural de la Vallée Française : 200€
POUR : 9 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0
- Amicale des Sapeurs-Pompiers de St Etienne VF : 352€
POUR : 9 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0
- Les Artisans Bâisseurs pierres sèches : 150€
POUR : 9 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

● **Délibérations Village Vacances:**

1 Délibération pour validation du compte administratif, du compte de gestion et l'affectation de résultats 2019

Dépenses de Fonctionnement

Chapitre	Prévu 2019	Réalisé 2019
023 Virement à la section d'investissement	20 000.00	0

011- Charges de gestion générale : Assurances, diverses fournitures, travaux de peinture, plantations, élagages, Taxes foncières	8 504.00	6 000.71
012 – Charges de personnel : agent mis à disposition pour l'entretien relevant du patrimoine communal (reversement au budget de la commune)	1 060.00	1 058.19
66-Charges financières : intérêts des emprunts	2 500.00	2 347.39
TOTAL	32 064.00	9 406.29

Recettes de Fonctionnement –Budget Village de Gîtes

Chapitre	Prévu 2019	Réalisé 2019
022-Résultat de fonctionnement reporté	2 064.00	2 064.00
75-Autres produits de gestion courante : Loyers 2019	30 000.00	30 000.00
TOTAL	32 064.00	32 064.00

Dépenses d'Investissement –Budget Village de Gîtes

Chapitre	Prévu 2019	Réalisé 2019
001-Solde d'exécution section investissement	152 077.20	152 077.20
000-Non individualisées : divers travaux	22 012.78	2 282.88
00-Financières : Capital des emprunts	14 600.00	14 583.62
Rénovation des gîtes	3 889.11	4 446.40
TOTAL	192 579.09	173 390.10

Recettes d'Investissement –Budget Village de Gîtes

Chapitre	Prévu 2019	Réalisé 2019
00-Financières : Affectation résultat 2018, fonds de concours, virement du fonctionnement	58 485.40	22 609.00
000-Non individualisées : Emprunt	6 158.72	0
Rénovation des gîtes : Subventions État, Conseil départemental, Europe	127 934.97	69 498.66
TOTAL	192 579.09	92 107.66

RESTES à réaliser en investissement :

-Dépenses : 0€

-Recettes : 64.000,00 € (20 000 € d'emprunt, subventions : 34 000 € du Leader et 10 000€ de la Communauté de communes),

Affectation de l'excédent de fonctionnement 22. 657,71€ au budget 2019 :

- **17.282,44€ au compte 1068 – Recette d'Investissement**
- **5.375,27€ au compte 002 – Excédent de fonctionnement reporté**

Monsieur le Maire ne prend pas part au vote.

POUR : 8 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

● **Délibération AEP:**

- 1. Tarifs pour l'acquisition d'une parcelle (18a) et d'une servitude dans le cadre du réaménagement de la station d'épuration de Saint Roman de Tousque :**

Afin de déterminer ces montants, nous nous sommes basés sur une délibération en date du 23 janvier 2014 concernant les périmètres de captages, à savoir :

- Prix au m2 : 0.08 €
- Application du minimum, soit 50 €

Le montant de la servitude de passage est fixé à 500€ en 1 fois

POUR : 9 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

2. Réalisation d'un acte administratif: demande de devis :

Présentation du devis de FCA pour la rédaction d'un acte d'acquisition, d'une servitude de passage et des frais annexes, d'un montant total de 570,00 € HT

POUR : 9 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

3. Délibération pour validation du compte administratif, du compte de gestion et l'affectation de résultats 2019

Dépenses de Fonctionnement –Budget Eau et Assainissement 201

Chapitre	Prévu 2019	Réalisé 2019
011- Charges de gestion générale : électricité, diverses fournitures, changements et poses de compteurs, vannes...	34 284.00	25 355.24
012 – Charges de personnel : personnel technique : agent communal et intercommunal	6 406.49	3 961.00
014-Atténuation de produits : reversement des redevances pollution et modernisation des réseaux à l'Agence de l'eau	4 600.00	5 270.00
65- Autres charges de gestion courante : Analyses d'eau.	2 000.00	925.00
66-Charges financières : intérêts des emprunts	4 000.00	3 900.52
67-Charges exceptionnelles : Titres annulés	700.00	0
042-Amortissements des installations, virement à la section d'investissement	44 718.28	34 718.28
TOTAL	96 708.77	74 130.04

Recettes de Fonctionnement –Budget Eau et Assainissement 2019

Chapitre	Prévu 2019	Réalisé 2019
022-Résultat de fonctionnement reporté	9 288.57	9 288.57
70-Produit des services du domaine : Abonnement et vente d'eau, redevances,	55 300.00	54 445.21
74-Dotations, subventions	15 000.00	31.68
75- Autres produits	0	476.59
77-Produits exceptionnels : Divers remboursements (assurances)	17 120.20	16 157.55
042-Reprise de subvention(Amortissement)		
TOTAL	96 708.77	80 399.60

Dépenses d'Investissement –Budget Eau et Assainissement 2019

Chapitre	Prévu 2019	Réalisé 2019
001-Solde d'exécution section investissement	2 504.48	2 504.48
040 Reprise de subvention	16 600.20	12 478.20
000-Non individualisées : divers travaux	17 680.80	17 500.00

00-Financières : Capital des emprunts	12 152.00	12 151.56
Prêt	88 000.00	0
Programme de protection des Périmètres des captages (Rodet, La Boissonnade, Valat du Perdu)	64 211.40	63 083.96
Programme de réhabilitation de la Station d'épuration de St Roman	111 550.00	12 278.64
Programme de sectorisation et régulation du réseau d'eau potable	5 000.00	4 687.30
Programme de réhabilitation de la micro station du Mas del Fesc	1 915.00	1 116.50
La Pélucrié	18 215.30	14 387.00
Assainissement mairie/logements	7 200.00	0
TOTAL	345 029.18	140 187.64

Recettes d'Investissement –Budget Eau et Assainissement

Chapitre	Prévu 2019	Réalisé 2019
00-Financières :		
- Affectation de résultat 2018	5 124.01	5 124.01
- Emprunt (Camp des Noyers, protection des captages)	0	35 000.00
- Prêt	88 000.00	0
- Subvention équipement commune	26 000.00	0
040-Amortissements	34 718.28	34 718.28
021 Virement de la section de fonctionnement	10 000.00	0
Programme de protection des Périmètres des captages (Rodet, La Boissonnade, Valat du Perdu)	64 195.00	47 322.00
STEP St Roman	98 776.59	0
La Pélucrié	18 215.30	0
TOTAL	345 029.19	122 164.29

RESTES à réaliser en investissement :

- Dépenses : 103.898,16 € (Station d'épuration dont maîtrise d'œuvre, acquisition de terrain et annexes)
- Recettes : 73.792,00€ (Emprunt, subventions : 25 000€ du Département et 14 792 € de l'État) (1)

Affectation de l'excédent de fonctionnement 6.269,56€ au budget 2020 :

- **6.269,56 € au compte 002 – Excédent de fonctionnement reporté**

Monsieur le Maire ne prend pas part au vote.

POUR : 9 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

(1) Pour la station d'épuration, deux subventions ont été attribuées à la commune. Nous sommes en attente pour 2020 d'une subvention de l'Agence de l'Eau de 43 389€ et un complément d'aide de 9 505€ du Département. Cela portera les subventions à 76% des dépenses.

Questions diverses:

Demande d'utilisation de la Salle du 1^{er} étage du bâtiment communal abritant la mairie (ancienne cantine) par le Foyer Rural de la Vallée Française dans le cadre de l'apprentissage de l'informatique. Une convention d'utilisation sera signée entre les 2 parties.

Fin de séance à 22h30.

Compte rendu du Conseil Municipal Lundi 25 mai 2020

Monsieur Fesquet Pierre, Maire,

Mesdames: Chantal Cortot Lena, Sylvette Foubert, Nathalie Cause, Marie-Anne Védrines, Christine Reboul

Messieurs : Patrick Vogt, Jean-Pierre Pascal, Maxime Flayol, Philippe Flayol, Michel Thibon, Marc Yaguiyan

Secrétaire de séance: Maxime Flayol

Katy Entremont, secrétaire de mairie

1- ELECTION DU MAIRE :

Patrick VOGT, en tant qu'aîné, est désigné Président de séance,

Il est fait appel des élus présents et représenté soit 11 membres.

Après constat que le quorum est atteint, le règlement est rappelé.

Désignation du bureau :

- Secrétaire du bureau : Maxime Flayol
- Assesseurs : Sylvette Foubert, Marc Yaguiyan

Patrick VOGT est candidat.

VOTANTS : 11

Nombre de voix obtenues : 11

Patrick VOGT est élu Maire de MOISSAC VALLEE FRANCAISE.

2- ELECTION DU 1^{er} ADJOINT:

Philippe FLAYOL est candidat.

VOTANTS : 11

Nombre de voix obtenues : 11

Philippe FLAYOL est élu 1^{er} Adjoint de MOISSAC VALLEE FRANCAISE.

Compétences : Bâtiments communaux et Remplacement du Maire en cas d'absence, délégué suppléant à la Communauté de Communes des Cévennes au Mont Lozère

3- ELECTION DU 2^{er} ADJOINT:

Michel THIBON est candidat.

VOTANTS : 11

Nombre de voix obtenues : 11

Michel THIBON est élu 2^{ème} Adjoint de MOISSAC VALLEE FRANCAISE.

Compétences : Finances, Communication, Information, Tourisme, Culture.

4- ELECTION DU 3^{ème} ADJOINT:

Jean-Pierre PASCAL est candidat.

VOTANTS : 11

Nombre de voix obtenues : 11

Jean-Pierre PASCAL est élu 3^{ème} Adjoint de MOISSAC VALLEE FRANCAISE.

Compétences : Voirie, Eau, Assainissement, Lien social

5- Lecture de la Charte de l'Elu local (article L2121-7 du CGCT)

Monsieur le maire donne lecture de la Charte de l'Elu local

6- VOTE DU TAUX DES INDEMNITES DE FONCTION DU MAIRE ET DES ADJOINTS:

Monsieur le maire informe l'assemblée qu'il appartient au conseil municipal de déterminer les taux des indemnités des élus locaux pour l'exercice de leurs fonctions, dans la limite des taux maximum fixés par la loi,

Considérant que pour une commune de moins de 1000 habitants, le taux maximal de l'indemnité du maire en pourcentage de l'indice brut terminal 1027 de l'échelle indiciaire de la fonction publique ne peut dépasser 25.5%

Considérant que pour une commune de moins de 1000 habitants, le taux maximal de l'indemnité d'un adjoint en pourcentage de l'indice brut terminal 1027 de l'échelle indiciaire de la fonction publique ne peut dépasser 9.9%

Avec l'accord des adjoints, Monsieur le maire propose de partir sur les bases anciennes, et de les partager à égalité entre le maire et les 3 adjoints. Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide, avec effet au 26 mai 2020, de fixer le montant des indemnités pour l'exercice effectif des fonctions du maire, des adjoints comme suit :

- maire : 9.2 % de l'indice 1027

- 1^{er}, 2^{ème} et 3^{ème} adjoint : 9.2% de l'indice 1027

POUR : 11

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

7-FONCTIONNEMENT DU CONSEIL: Commissions communales, Intercommunales, départementales et syndicats mixtes :

- Commission communale de l'Enseignement Ecole, Collège : Sylvette Foubert, Marie-Anne Védrines
- Commission communale d'appels d'offres : Patrick Vogt, Chantal Cortot, Philippe Flayol, Jean-Pierre Pascal, Michel Thibon, Marie-Anne Védrines
- Commission Communale d'Action Sociale : Patrick Vogt, Chantal Cortot, Sylvette Foubert, Marie-Anne Védrines
- Commission communale communication : Patrick Vogt, Christine Reboul, Michel Thibon, Marc Yaguiyan
- Commission communale Tourisme, Sentiers, Animation, Relations avec les propriétaires de gîtes : Chantal Cortot, Maxime Flayol, Christine Reboul, Michel Thibon
- Commission communale Urbanisme et aménagement des bourgs : Patrick Vogt, Chantal Cortot, Philippe Flayol, Michel Thibon, Marc Yaguiyan
- Commission communale des finances : tous les membres du conseil municipal
- Commission communale Santé, Mobilité : Patrick Vogt, Philippe Flayol, Christine Reboul, Marc Yaguiyan
- Commission Le Piboulis : Nathalie Causse
- Commission de contrôle des listes électorales : délégué titulaire Chantal Cortot, délégué suppléant Marie-Anne Védrines
- Syndicat Départemental d'Electrification et d'Equipement(SDEE) : Philippe Flayol, Jean-Pierre Pascal
- Syndicat Intercommunal de la vallée Française pour la diffusion de l'enseignement secondaire (collège de St Etienne) : Sylvette Foubert, Marie-Anne Védrines
- CNAS : délégué des agents Katy Entremont, délégué des élus Nathalie Causse
- Sécurité Civile : Marc Yaguiyan
- Lozère Numérique : délégué titulaire Michel Thibon, délégué suppléant Marc Yaguiyan
- Lozère Ingénierie : Philippe Flayol, Jean-Pierre Pascal
- Lozère Energie : Philippe Flayol, Marc Yaguiyan
- Parc national des Cévennes : délégué titulaire Sylvette Foubert, délégué suppléant Chantal Cortot

- Association Syndicale Autorisée de Défense des Forêts contre les Incendies (ASA DFCI) : Maxime Flayol
- Etablissement Public Territorial de Bassin Gardons (EPTB Gardons) : Maxime Flayol, Marc Yaguiyan
- Natura 2000 : Maxime Flayol, Christine Reboul

POUR : 11

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

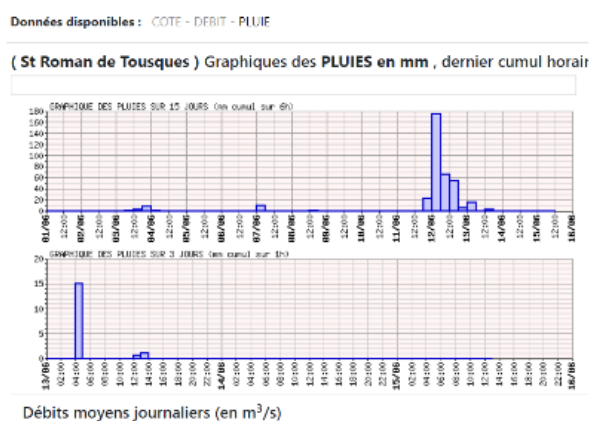
La séance est levée à 21h45

La vie de la Commune

Dégâts du 12 juin 2020

Des pluies diluviennes se sont abattues sur le département de la Lozère, le vendredi 12 juin 2020, de façon inhabituelle en cette période de l'année, entraînant glissements de terrain et montée rapide des eaux. Consécutivement à cet épisode cévenol, notre commune, comme tant d'autres voisines, a subi d'importants dégâts sur son territoire.

Sur le relevé de la station pluviométrique du bassin Rhône-Méditerranée située à Saint Roman de Tousque, **360 mm** ont été enregistrés sur la durée de l'événement, dont 65 mm entre 3 h et 4 h du matin.



La commune est intervenue aussitôt et durant deux jours sans interruption, tant sur le domaine public que dans les propriétés privées, pour venir en aide aux riverains les plus impactés et protéger au mieux les lieux.

○ Liste des dégâts sur domaine public

Dans les jours qui ont suivi, les élus ont rencontré le technicien de Lozère Ingénierie, mandaté par le Conseil Départemental, afin d'évaluer les urgences, établir les premiers diagnostics et estimer les coûts.

Pour notre territoire, ont été déposés autant de dossiers que de sinistres recevables :

- station de pompage d'alimentation en eau potable (AEP) de Rodet : *périmètre de protection totalement détruit, escalier accès local technique détruit, caniveau de protection au long de la voie n°2 partiellement détruit et sous cavé, 100m³ de remblai emportés.*
- Appias : *à hauteur de l'exploitation caprine, glissement du talus à l'aplomb de la voie revêtue, 3 m³ de terre appuyés sur bâtiment agricole > enrochement du talus de la route au-dessus de l'exploitation.*
- épingle de la Rouvière : *érosion de l'accotement à l'aplomb de la voie revêtue, glissement de terrain, 6 m³ dégagés pour libérer la circulation, la voie n° 5 en surplomb se trouve fragilisée => enrochement.*
- la Pélucrié : *effondrement du mur de soutènement de la voie.*
- chemin de Camparado : *au second ruisseau, arrachement de la tête du ponceau, béton et revêtement.*
- voies communales : *sur les 34.747 mètres linéaires, environ 7 000 m de caniveaux doivent dès à présent être purgés des embâcles (accumulation de végétaux, troncs, branches, etc.), glissements de terres, parfois de rochers.*
=> *la commune doit dégager, sur le budget d'investissement, une enveloppe budgétaire pour curer les fossés dont les voies sont menacées de plus gros dégâts aux prochaines pluies d'automne.*
- pont d'Appias : *l'eau est passée au-dessus du tablier du pont et a dépassé la hauteur des barrières métalliques au pic de la crue. Pied de la pile côté sud-ouest : les pierres sont en place, mais présentent des écarts qui n'apparaissaient pas auparavant. La surface de roulement est constituée d'un goudron directement sur les pierres de la voûte. Ce revêtement a été abrasé coté amont par la force de l'eau.*
=> *des réserves ont été émises concernant ce pont pour lequel la commune a demandé une inspection technique.*

De nombreuses communes autour de nous sont également sinistrées. Selon le chiffrage global au niveau du département, incluant le domaine public communal, intercommunal et départemental, les procédures administratives différeront et les délais nous autorisant à engager les travaux également. Il n'est donc pas possible à l'heure où nous écrivons ces lignes, d'indiquer une date pour les remises en état, et ce, à notre regret.

Station de pompage de Rodet



Pont d'Appias



La vie de la Commune

Le four à pain restauré

Le vieux four à pain situé au cœur du village de Saint Roman n'avait plus fonctionné depuis la dernière guerre mondiale. Son état de délabrement était tel que les propriétaires actuels, Jean-Christophe et Sandrine, ont décidé de le remettre en état car ce petit bâtiment a toujours conservé un aspect extérieur du plus bel effet.

La bâtisse a encore fière allure avec ses murs en pierre de schiste et le toit en lauze du pays. Hélas, le four proprement dit était à reconstruire car il s'était effondré laissant en place uniquement sa porte en fer forgé et son chambranle de pierre taillées de forme ogivale.

Ce petit édifice méritait une remise en état dans le plus grand respect de ce type de constructions cévenoles. Avec l'aide de quelques amis, pour la plupart de la commune, il a fallu tout d'abord déblayer ce qui restait de l'ancien four, puis procéder à sa reconstruction complète toute en briques réfractaires et terminer par l'aménagement extérieur et le toit avec son avancée servant à abriter le boulanger et les mitrons éventuels.

Ce vestige du passé superbement rénové, situé en bordure du chemin de randonnée qui relie la Vallée Borgne au col de l'Exil, est à nouveau opérationnel depuis début juillet. Tous les bénévoles qui ont participé à cette magnifique réalisation ont procédé à son inauguration en dégustant, cuits le jour même dans ce four remis à neuf, pizzas, fougasses aux grotilions, tartes et bien sûr tartines d'une belle miche de pain.



La vie de la Commune

Rénovation de l'aire de jeux

À l'initiative du conseil municipal, une joyeuse équipe de bonne volonté s'est mise au travail samedi 11 juillet afin de rafraîchir et même rénover l'aire de jeux et le terrain de tennis de Saint Roman de Tousque. Il s'agissait essentiellement de débroussailler, tailler les arbres envahissants, remettre en état les jeux pour enfants et dégager la fontaine enfouie sous la végétation. Hélas, la réparation du toboggan se fera plus tard. Vingt m³ de végétaux ont été évacués vers la déchetterie. Félicitations et remerciements à tous ces bénévoles qui ont fourni en tout un travail de près de 35 heures !

Une nouvelle journée du même type est prévue le samedi 18 juillet en faveur de la cour de l'école et de ses dépendances. Les volontaires seront accueillis avec reconnaissance en se faisant inscrire à la Mairie ou auprès d'un conseiller municipal.



À savoir



Débroussailler en Lozère



Où ?

Quand ?

Comment ?

Pourquoi ?

Un geste simple

pour une protection maximale

En cas de départ de feu, ne pas paniquer, appeler immédiatement les pompiers au 18 (ou 112 par portable) et préciser la commune et le lieu dit concernés.



Où se renseigner ?

- à la **Mairie** de votre commune
- à la **Direction Départementale de l'Agriculture et de la Forêt (DDAF) de la Lozère**
Service Environnement Forêt
Tél : 04 66 49 45 39
- au **Groupement DFCI des sapeurs pompiers** à Florac
Tél : 04 66 45 10 01
- sur le site de la préfecture de Mende
www.lozere.pref.gouv.fr

Pourquoi ?

- **Pour se protéger du feu**
Parce que l'intensité du feu diminue lorsqu'il arrive dans une zone débroussaillée :
 - il sera maîtrisé plus facilement,
 - les services de secours pourront intervenir plus rapidement avec un maximum de sécurité,
 - les personnes et les biens seront mieux protégés.
 Si toutefois le feu venait à attaquer la zone débroussaillée, il passera plus vite et les dégâts seront moindres.
- **Pour protéger la forêt**
Parce qu'un départ de feu accidentel sur votre propriété n'est pas à exclure, le débroussaillage ralentira sa propagation vers le massif forestier environnant, vous permettra de circonscrire rapidement avec peu de moyens et, le cas échéant, facilitera l'intervention des secours.
- **C'est une obligation pour le propriétaire ou son ayant droit** (article 4 de l'arrêté préfectoral n° 02-2209).

Pourquoi débroussailler ?



pour se protéger du feu (risque subi)

Pourquoi débroussailler ?



pour protéger la forêt (risque induit)



Le débroussaillage :

- ralentit la progression du feu en le transformant en un simple feu courant ;
- diminue sa puissance donc les émissions de gaz et de chaleur, particulièrement dangereuses ;
- évite que les flammes n'atteignent directement les bâtiments exposés.

Afin de vous protéger au maximum des incendies de forêts, vous êtes invités à porter une attention particulière à la réglementation suivante.

En Lozère, les règles de débroussaillage sont fixées par l'arrêté préfectoral n° 02-2209 du 03 décembre 2002.

Quand ?

Tous les ans, les propriétaires et ayants droit ont obligation de débroussailler et de maintenir en état débroussaillé leur terrain durant toute la saison sèche.

Où ?

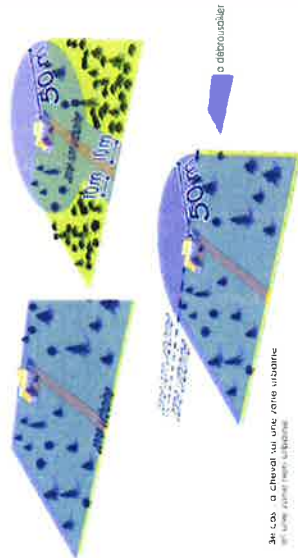
Aux abords des constructions, chantiers, travaux et installations situés **à l'intérieur et à moins de 200 m des zones exposées** aux incendies de forêt, c'est-à-dire des bois, forêts, plantations, reboisements ainsi que landes, garrigues et maquis ainsi que leurs voies d'accès éventuelles.

- En zone urbaine, le propriétaire ou l'ayant droit du terrain débroussaillera l'intégralité de sa parcelle, avec ou sans bâtiment ;
- En zone non urbaine, le propriétaire ou l'ayant droit de la construction assurera le débroussaillage dans un rayon de 50 m autour de celle-ci et sur 10 m de part et d'autre de la ou des voies privées d'accès, même si ces distances pénètrent sur la propriété d'autrui (il reste le seul responsable !)
- Propriété concernée par les deux types de zones : le propriétaire ou l'ayant droit est soumis au cumul des deux obligations précédentes.

1er cas : en zone urbaine avec ou sans construction



2e cas : en zone non urbaine



3e cas : à cheval sur une zone urbaine et une zone non urbaine

La zone urbaine :

Elle est définie par le document d'urbanisme (carte communale, Plan d'Occupation des Sols ou Plan Local d'Urbanisme, consultables en mairie) existant. Certaines parcelles de la zone urbaine peuvent ne supporter aucune installation, elles sont cependant soumises à la règle du débroussaillage sur l'intégralité de leur surface.

Les prescriptions sur le débroussaillage en zone urbaine sont également applicables aux terrains de camping et aux aires de stationnement de caravanes.



Débroussailler chez le voisin :

Pour réaliser les travaux obligatoires de débroussaillage chez le voisin, il est impératif d'obtenir son accord suite à l'envoi d'une demande écrite par lettre recommandée avec accusé de réception.

S'il y a refus, une procédure existe pour permettre l'exécution d'office de ces travaux, à votre charge malgré tout.

Renseignements en mairie ou à la DDAF – Service Environnement - Forêt (Tél : 04 66 49 45 39).

LES CONSEILS

Un bon débroussaillage sous-entend :

- supprimer les arbres et arbustes trop proches des habitations et bâtiments sensibles ;
- éliminer tous les bois morts, les broussailles et les herbes sèches ;
- éliminer les arbustes particulièrement inflammables ou combustibles comme le genévrier, les bruyères, le genêt, le buis ;

Supprimer les broussailles = limiter la propagation de l'incendie

- supprimer les arbres et arbustes en densité excessive afin qu'il n'y ait pas de continuité de feuillage ;

Séparer les arbres = limiter la propagation de l'incendie en espaçant la cime des arbres.

- élaguer jusqu'à 2 mètres au moins les arbres conservés ;

Elaguer les arbres conservés = limiter la propagation de l'incendie le long du tronç vers la cime de l'arbre

- éliminer les résidus de coupe (broyage, déchetterie, compost, incinération en respectant les règles d'emploi du feu) ;

Éliminer les résidus = réduire l'intensité de l'incendie



Éliminer les broussailles



Séparer les arbres



Elaguer les arbres

En aucun cas « débroussailler » ne signifie « couper tous les arbres »

Des précautions lors de l'emploi du feu pour l'incinération des végétaux coupés et mis en tas ou en andains

Se conformer à l'arrêté préfectoral d'emploi du feu en vigueur (www.lozere.pref.gouv.fr)

- disposer d'un contrat d'assurance responsabilité civile couvrant ce risque ;
- disposer d'une réserve d'eau suffisante et d'un moyen de lutte adapté à proximité immédiate ;
- s'assurer que le tas à brûler est d'un tel volume qu'une fois enflammé, il ne présentera aucun risque de propagation, même par rayonnement, aux parcelles et espaces contigus ;
- contacter Météo France au 08 92 68 02 48 (téléphone), 3615 code Météo France (Minitel) ou www.meteorance.com (internet) pour s'assurer des conditions de vent (mise à feu uniquement par vent faible ou modéré, soit inférieur à 40 Km/h) ;
- informer le CODIS de Mende (pompiers) au 04 66 49 09 18 du lieu et de la date prévus pour l'incinération ;
- procéder à l'incinération entre les heures de lever et de coucher du soleil ;
- assurer une surveillance constante et directe du feu jusqu'à l'extinction complète des braises (à l'eau) en disposant d'un moyen pour alerter sans délai le CODIS (téléphone mobile).

À savoir

ADMR Hautes Cévennes :

Le Vice-président Daniel Benoît (04 66 45 94 43) et la Présidente Sylvette Foubert (04 66 44 73 22) restent à votre disposition en cas de nécessité.

BESOIN D'UNE AIDE À DOMICILE POUR VOUS-MÊME OU UN PROCHE ?

Faites appel à l'ADMR

N°1 en LOZÈRE !

- ✓ Aide à la personne
- ✓ Ménage, repassage
- ✓ Garde d'enfants
- ✓ Portage de repas
- ✓ Soins infirmiers à domicile
- ✓ Téléassistance Filien ADMR

PRISE EN CHARGE ET RÉDUCTION D'IMPÔTS
Selon la législation en vigueur

 **ADMR**
la référence du service à la personne

Contactez nous au 04 66 65 37 03 - info@admr48.org
ADMR - Bd Théophile Roussel - 48000 MENDE

ADMR Florac :

4 rue Armand Jallié 48400 Florac (04 66 45 27 65)



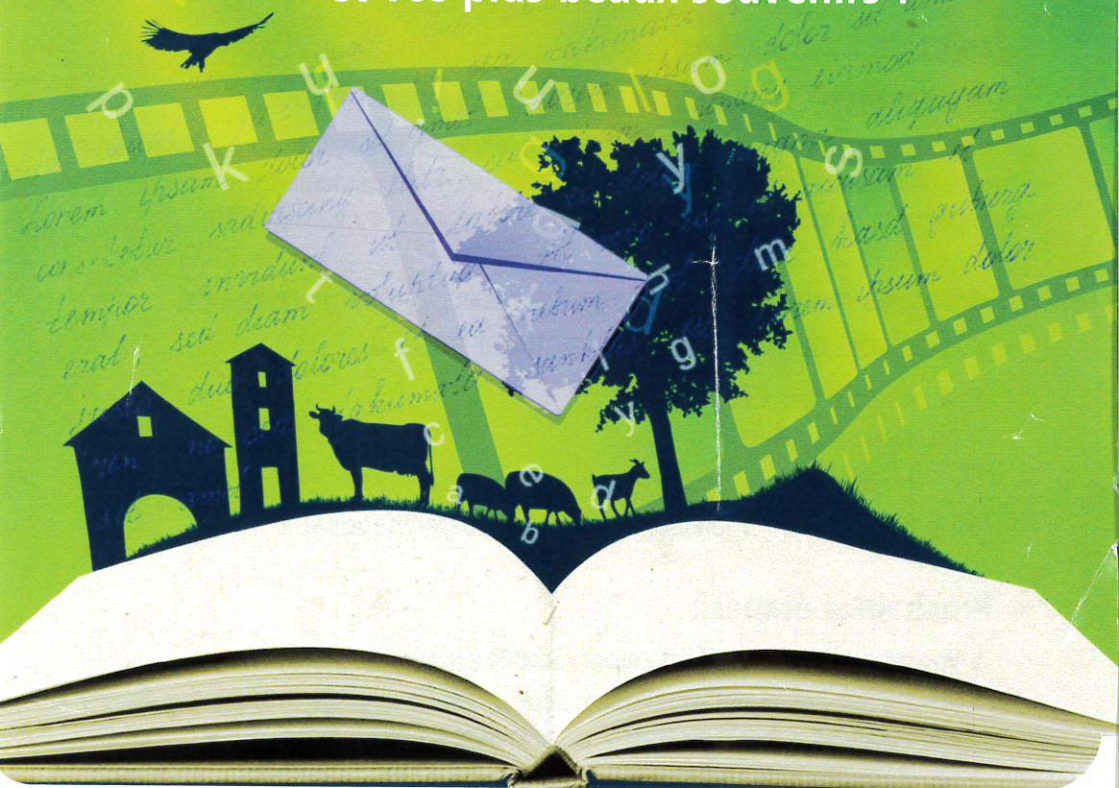
Parc national
des Cévennes

À savoir

50 ans, ça se fête !

Les cinquante
ans du parc

Partagez vos trésors
et vos plus beaux souvenirs !



Renseignements au 04 66 49 53 00



www.cevennes-parcnational.fr

50 ans, ça se fête !

Partagez vos trésors et vos plus beaux souvenirs !

■ **Projet de livre « 50 trésors du Parc »**

Ce territoire nous est cher, à nous tous qui y vivons. Il recèle des richesses, des merveilles, des bijoux. A chacun son trésor... c'est peut-être un arbre, une fleur, un animal, un rocher, un élément bâti -modeste muret ou voûte triomphante- ou bien un endroit -pour la balade ou pour le point de vue, pour l'histoire qu'il évoque ou pour celle qu'il tait... mais à coup sûr, ce quelque chose est spécial. Il est précieux à vos yeux et vous voulez bien le partager. Nous vous offrons cette opportunité à travers un beau livre qui paraîtra en 2020.

Vous pouvez participer à ce livre en nous adressant un message décrivant en quelques lignes votre trésor (et pourquoi il est votre trésor), sans oublier de mentionner votre nom et un numéro de téléphone où vous joindre.

■ **Projet de mini-vidéos**

« un moment fort de ma vie avec le Parc »

Vous avez participé à un projet avec l'établissement public du PNC et vous avez envie d'en partager un moment fort. Faites-le nous savoir en décrivant ce moment en quelques lignes, accompagnées de votre nom et d'un numéro de téléphone où vous joindre.

→ **Adressez-nous votre message** en précisant sur l'enveloppe « 50 trésors du Parc » ou « un moment fort » à :

Parc national des Cévennes
6 bis place du Palais
48400 Florac

ou par e-mail à : 50ansduparc@cevennes-parcnational.fr

→ **Prochaines étapes :**

- ▶ Vos trésors / moments forts seront récoltés jusqu'au 20 septembre ;
- ▶ 50 propositions seront sélectionnées par le comité du projet « 50 trésors du Parc », idem pour les « moments forts » via le comité ad hoc (octobre 2019) ;
- ▶ Les personnes sélectionnées seront recontactées pour raconter leur trésor au cours d'un entretien qui servira de base à la rédaction d'un texte ; pour « un moment fort », l'entretien sera filmé (novembre 2019-mars 2020).

Etat Civil

- **Mariage -**

Nos félicitations à :

- Sylvie, Yvette FRIANT et Michael, Marie FRANCHET mariés le 08 Février 2020, au Fez Bégon

- **Naissance -**

Bienvenue à :

- Luz-Ojo CHEDAILLE née le 08 juillet 2020, à Croance

Quelques dates à retenir

- ✎ Les mercredis matin de juillet-août : Petit Marché de Saint Roman de Tousque (09h30 à 12h00)
- ✎ en raison de la crise sanitaire, la Fête de la paroisse, la Fête des voisins et la Fête de Saint Roman ne pourront se tenir comme habituellement
- ✎ Les séances de gym de l'association "la Gym J'y vais" devraient reprendre dès la semaine du 7 septembre. Merci de contacter Sylvie Vuong (04 66 60 30 83), katy Entremont (07 62 36 00 92) ou Sandrine Lallemand (06 58 89 44 03).

50 ans du Parc Nationale des Cévennes

- ✎ 25 et 26 septembre : temps forts à Florac « la vie dans les Cévennes dans 50 ans »: rencontres et ateliers
- À partir du 26 septembre : exposition au Château de Florac « 50 ans d'aventures humaines »

Pour rester informé

Grâce à « contact.moissac@orange.fr »

Si vous souhaitez être informé des évènements et activités de la commune, vous pouvez vous inscrire en envoyant un mail à « contact.moissac@orange.fr »: vous recevrez ainsi régulièrement des informations par mail.

Idem, si vous souhaitez vous désabonner, vous pouvez envoyer un mail à « mairie.moissac.v.f@wanadoo.fr » avec STOP en objet de votre mail.